



MAIRIE DE RIEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre Le trente Janvier à quatorze heures trente

Le conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe - Maire -

Présents : ARNOUX Chantal - CLERC Alain - ARNAUD Claude - MOSSO Anne-Marie - FAUCON Jean-Paul - GIORDANENGO Isabel - LAGARDE Gérard - DUMAY Chantal - FAGET Solange - BONDIL Jean-Philippe - ESCUDIER Jacqueline

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BONDIL Claude donne procuration à ARNAUD Claude
MARIN Caroline donne procuration à ARNOUX Chantal
REIGNIER Jean-Luc donne procuration à GIORDANENGO Isabel
PERNIN Valérie donne procuration à BIANCHI Christophe
VALIER Karine donne procuration à BONDIL Jean-Philippe
DUBOIS Christophe donne procuration à ESCUDIER Jacqueline

Absentes excusées : ANDRE Anne-Sophie

Mme ARNOUX Chantal est élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET :

**DEFENSE DE LA FORET
CONTRE INCENDIE /
CITERNE DFCI /
SERVITUDE**

N° 06-2024/01

DATE de CONVOCATION
Le 26/01/2024

DATE d'AFFICHAGE
Le 26/01/2024

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 19
Absent(s) : 7
Présents : 12
Pouvoir(s) : 6
Votants : 18

Monsieur le Maire expose au CONSEIL MUNICIPAL que dans le cadre de la mise en œuvre des plans de massifs de protection des forêts contre l'incendie, il est nécessaire de permettre l'implantation d'une citerne DFCI et de garantir la pérennité d'entretien et d'accès.

Il expose qu'à cette fin une servitude de passage et d'aménagement au titre de l'article L. 134-2 du code forestier a été demandée au Préfet des Alpes de Haute-Provence au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo, pour l'installation de la citerne DFCI VLS H19, sur le territoire de la commune de Riez, située lieu-dit Les Aubettes, sur la parcelle cadastrée section B n° 302.

Il indique que la commune est consultée pour avis sur ce projet en application de l'article R. 134-2 du code forestier.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'établissement de servitude au profit de la communauté d'agglomération DLVAgglo

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 01/02/2024
De la publication le 01/02/2024
Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
FAIT à RIEZ, le 30 Janvier 2024

Le Maire de Riez,

Christophe BIANCHI

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

- 1 FEV. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE